

Crise de 2015 : 8 ans après ...

Vers la sortie de la crise ou le statu quo sous l'ère Ndayishimiye ?



- **En bas** : vue partielle des participants au Forum national sur le développement du Burundi sous le thème « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » : *Un regard tourné vers l'avenir pour le développement*
- **En haut à gauche** : photo de famille des participants à l'atelier de la CVR sur la crise de 1972 : *un regard tourné vers le passé douloureux pour réconcilier*
- **En haut à droite** : logo 18 associations qui alertent sur les conséquences actuelles de la crise de 2015 : *Un regard tourné sur le temps présent pour préparer l'avenir*

Le mois d'avril a été ponctué par des activités commémoratives des tragédies du passé, lointaines et proches des années 1972, 1994, 1997 et 2015, qui hantent les mémoires et dont les effets se font toujours ressentir.

Une vingtaine d'organisations de la société civile a rendu public un mémorandum, le 26 avril 2023, pour commémorer le déclenchement des manifestations contre le troisième mandat illégal de feu Président Pierre Nkurunziza, le 26 avril 2015. Elles dressent un état des lieux alarmant des conséquences de la crise en matière de gouvernance, des droits humains et de justice transitionnelle.

Quant à la CVR, loin de réconcilier les Burundais, elle a enflammé les esprits, dans sa conférence du 26 avril 2023, en affirmant, sans convaincre, que la rébellion hutu « *Mayi Mulele* » de 1972 s'inscrit dans le plan machiavélique du Président Michel Micombero pour sacrifier les Tutsi dans sa province natale de Bururi et trouver le prétexte de massacrer les Bahutu dans tout le pays, un crime que la CVR a déjà qualifié de génocide, le 20 décembre 2021.¹

En vue de tenter de briser l'engrenage de ces crises, des initiatives ont été observées comme le colloque tenu, du 21 au 23 avril 2023, rassemblant des Burundais réunis depuis 5 pôles situés dans les villes africaines et occidentales pour le plaidoyer en faveur de « *la réhabilitation de l'Accord d'Arusha, Fondation de la Démocratie consociative chère au peuple burundais* ».

Précédemment, un Forum national sur le développement du Burundi (2^e édition) avait été organisé du 20 au 21 avril 2023 par la Présidence de la République sous le thème « *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060* » où participaient des intellectuels et des partenaires techniques et financiers qui ont salué l'initiative et émis des recommandations.

Les deux cadres d'échanges et de débat, quoique différents dans leurs natures et objectifs, ont donné l'opportunité aux intervenants de formuler des recommandations qui convergent sur la nécessité d'une vision et d'une cohésion nationale pour la paix, stabilité politique et le développement.

Entretemps, de nouveaux rebondissements ont marqué le microcosme du « système CNDD-FDD », avec l'arrestation de l'ancien homme fort Alain Guillaume Bunyoni, le 21 avril 2023, après avoir été démis de ses fonctions de Premier Ministre en septembre 2022. Symbole emblématique de la répression cruelle des manifestations de 2015, dans l'impunité totale sous le régime de feu Pierre Nkurunziza, Bunyoni est aujourd'hui poursuivi pour « *atteinte à la sécurité nationale, atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale et intérêts personnels indus* »².

¹ IWACU, 21/12/2021, **La CVR qualifie les crimes de 1972-1973 de génocide contre les Hutus**, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/la-cvr-qualifie-les-crimes-de-1972-1973-de-genocide-contre-les-hutus/>

² IWACU, 24/04/2023, **Alain-Guillaume Bunyoni détenu dans les cachots du SNR**, Lien : [https://www.iwacu-burundi.org/cibitoke-emission-publique-des-porte-paroles-du-gouvernement-du-burundi-avec-la-presse/ \(visité le 30 avril 2023\)](https://www.iwacu-burundi.org/cibitoke-emission-publique-des-porte-paroles-du-gouvernement-du-burundi-avec-la-presse/(visité%20le%2030%20avril%202023))

Au vu de ces développements et du regain d'intérêt pour la bonne gouvernance et la cohésion nationale, d'aucuns se demandent si le prochain processus électoral de 2025 et 2027 ne serait pas une meilleure opportunité de dialogue politique en lieu et place des changements tactiques du pouvoir pour perpétuer les pratiques antidémocratiques et les violations persistantes après l'alternance politique de 2020 ?

La rédaction consacre la présente édition à cette crise non résolue de 2015 qui compromet à la fois la gestion du passé douloureux et l'avenir politique du pays. La première partie porte sur un bref aperçu de l'état des lieux de la situation des droits de l'homme et de la réconciliation nationale. La deuxième partie aborde le plaidoyer en cours pour le dialogue recommandé par des Burundais de divers horizons. La troisième partie est consacrée à l'urgence de ce dialogue à la veille du processus électoral de 2025 et 2027.

La Rédaction

Un tableau sombre des droits humains au Burundi depuis 2015



18 organisations burundaises des droits de l'homme, appuyées par le mouvement citoyen international, « **Tournons la Page** », une plateforme regroupant près de 250 organisations pour promouvoir l'alternance démocratique en Afrique, ont rendu public un mémorandum, le 26 avril 2023, pour commémorer le déclenchement des manifestations contre le troisième mandat illégal de Pierre Nkurunziza, le 26 en 2015.

Intitulé, « *La violation des règles constitutionnelles et le non-respect des*

mandats présidentiels de 2015 comme source d'une crise politique majeure non résolue au Burundi », le mémorandum de 18 pages dresse un tableau sombre de la gouvernance et de la situation des droits de l'homme au Burundi.³

Le document évoque entre autres l'ouverture des enquêtes judiciaires de la CPI sur le Burundi en 2017 qui faisait état de plus de 1200 personnes assassinées ainsi qu'un effectif de 400.000 réfugiés, contraints de fuir le Burundi dans les pays de la région des grands lacs depuis le début de la crise.

Selon toujours mémorandum, au 30 septembre 2021, 269 330 Burundais étaient toujours officiellement réfugiés dans les pays voisins, avec plus de 170 000 réfugiés burundais rapatriés dans le cadre du programme tripartite de rapatriement volontaire lancé en 2017.

³ Tournons la Page, **Mémorandum de la société civile burundaise**, Lien : <https://bit.ly/40FclMr> (visité le 29 avril 2023)

Au 31 mars 2023, les données du HCR faisaient état d'un effectif de 259,735 réfugiés burundais au 31 mars 2023 dont 126,238 en Tanzanie, 48,627 au Rwanda, RD Congo et 41,235 en Ouganda,⁴ soit 65 % des 400000 réfugiés en 2015.

Concernant les violations des droits de l'homme, le mémorandum dresse un bilan préoccupant : 4040 personnes tuées, 1381 cadavres trouvés, 13072 personnes arrêtés arbitrairement, 1225 victimes de torture, 697 personnes enlevées et 611 victimes de violences sexuelles.

Les établissements pénitentiaires du Burundi connaissent toujours un sérieux problème de surpopulation. L'effectif des détenus dépasse, dans la majorité des cas, la capacité d'accueil des prisons. Les dossiers judiciaires des prisonniers politiques sont traités avec une lenteur démesurée, s'ils sont jugés. Souvent, des sentences lourdes non fondées sur la loi sont motivées politiquement.

Les signataires du mémorandum regrettent aussi que le Burundi refuse toujours de coopérer avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains dont la CPI, le Haut-Commissariat des Droits Humains et ses organes comme le bureau du Rapporteur Spécial sur la situation des Droits humains au Burundi qui a succédé à une commission d'enquête des Nations -Unies sur la situation des droits humains au Burundi.

Concernant la justice transitionnelle, le mémorandum déplore que la CVR, sous la houlette de son président, Pierre-Claver Ndayicariye, opère de manière sélective ; elle s'attèle spécialement à rechercher les fosses communes et à exhumer les restes des corps sans moyens scientifiques requis qu'elle qualifie arbitrairement de victimes des événements tragiques de 1972 tout en affirmant que toutes proviennent de l'ethnie Hutu.

Or, des massacres de même nature et intensité, visant des Hutus ou des Tutsis ont été perpétrés dans plusieurs coins du pays en 1988 et de 1993 et lors de la guerre civile qui a suivi l'assassinat du président Melchior Ndadaye qui a duré 10 ans, précise le mémorandum.

CVR : Une conférence qui enflamme les esprits



Photo de famille des participants à la conférence de la CVR

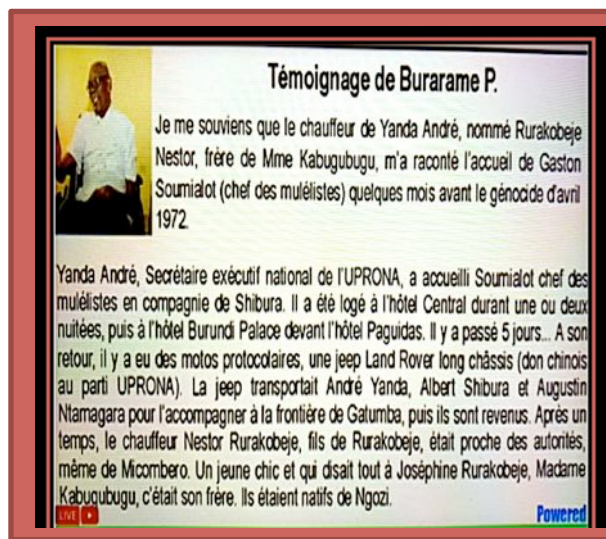
L'actuelle Commission Vérité Réconciliation (CVR), qui travaille principalement sur la crise de 1972, a organisé une conférence thématique intitulée : « 1972 : les *Mayi Mulele*, des rebelles ou des collaborateurs du pouvoir de Bujumbura ? »

Le conférencier, Commissaire Aloïs Batungwanayo, a révélé que le Président Michel Micombero, a concocté un plan d'élimination des Bahutu. Il a utilisé des mercenaires de mouvement rebelle congolais dit « Simba », basés à l'est du Congo, créé par Pierre

Mulele, des combattants qui se prénommaient « Mayi Mulele ».

⁴ HCR, Refugees from Burundi: Total, 31 Mars 2023, Lien : <https://data.unhcr.org/fr/situations/burundi>

Selon Batungwanayo, Micombero a sacrifié les Tutsi de Bururi dans l'objectif de trouver le prétexte pour exécuter son plan d'élimination des Bahutu. Les preuves évoquées pour décrire ce plan machiavélique sont fondées sur des révélations d'un témoin P. Burarame.



Selon Batungwanayo, ce dernier a rapporté à la CVR que le chauffeur d'un proche de Micombero lui a dit que Yanda André, Secrétaire exécutif de l'UPRONA en compagnie de ses amis Albert Shibura et Augustin Ntamagara, a réservé un accueil au chef des Mulélistes (Gaston Soumialot) « *quelques mois avant le génocide de 1972* » (voir image de diapo du conférencier ci-contre)

Un intervenant, Simon Kururu, ancien journaliste à la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB), a remis en question une telle affirmation basée sur une seule source, rappelant que dans les règles du

métier d'historien, une seule source n'a pas de valeur et surtout pour une institution importante comme la CVR.

Manifestement, le fait que le conférencier n'ait pas porté son regard critique sur d'autres sources préexistantes en rapport avec les mêmes faits, en se fiant uniquement à ce témoin indirect, a enflammé les esprits à travers d'autres versions contradictoires dans les médias et les réseaux sociaux comme à la BBC⁵, sur le blog de l'association AC-Génocide Canada⁶, dans divers groupes Whatsapp etc. Les différents récits rejettent, à tort ou à raison, la version de la CVR, déjà perçue comme un instrument du pouvoir CNDD-FDD dont le cadre légal de fonctionnement viole l'Accord d'Arusha.

Il est à rappeler qu'en avril 2023, les Burundais ont commémoré dans leur diversité politique et ethnique :

- Le 51^{ème} anniversaire de l'attaque des rebelles dits « Mayi Mulele » en 1972, suivi par des crimes graves qualifiés par la CVR, le 20 décembre 2021, de « génocide contre les Hutu de 1972 et 1973 » commis par les institutions de l'Etat ;
- Le 29 anniversaire de l'assassinat du Président Cyprien Ntaryamira, le 6 avril 2023, mort dans l'attentat du 6 avril 1994 au Rwanda, avec le Président Juvénal Habyalimana ;
- Le 26^{ème} anniversaire du massacre de 40 séminaristes du Buta par le CNDD-FDD, encore au maquis le 30 avril 1997 ;
- Le 8^{ème} anniversaire après le déclenchement des manifestations contre le troisième mandat illégal de feu Pierre Nkurunziza le 26 avril 2015, qui ont occasionné des violations massives des droits de l'homme par le pouvoir CNDD-FDD, lesquelles font l'objet de l'enquête de la CPI depuis octobre 2017.

⁵ Émission Imvo n'imvano du 29 avril 2023,

⁶ AC-Génocide Canada, 30 avril 2023, COMMUNIQUÉ À L'OCCASION DE LA DOUBLE COMMÉMORATION DU 29 AVRIL 1972 ET DU 30 AVRIL 1997, lien

<https://acgenocide.blogspot.com/2023/04/communique-loccasion-de-la-double.html> (visité le 30 avril 2023)

Des initiatives pour briser l'engrenage des crises cycliques à encourager et soutenir

Un colloque inter burundais pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha, fondement de la démocratie consociative chère au peuple burundais

Pour tenter de briser l'engrenage des crises cycliques qui minent continuellement le Burundi, des initiatives ont été observées comme le colloque tenu, du 21 au 23 avril 2023, rassemblant des Burundais réunis depuis 5 pôles situés dans les villes africaines et occidentales pour le plaidoyer en faveur de « *la réhabilitation de l'Accord d'Arusha, Fondation de la Démocratie consociative chère au peuple burundais* ».

Dans un communiqué de presse du 23 avril 2023 signé par l'Honorable Léonce Ngendakumana, au nom des participants, il est mentionné que les échanges ont été riches et fructueux.

Le constat dégagé est que les effets de la crise qui a commencé en 2015 restent dévastateurs au préjudice de tous les Burundais en général et aux victimes en particulier, au Burundi comme à l'étranger. Les participants déplorent la mauvaise gouvernance politique, démocratique et socio-économique du parti au pouvoir CNDD-FDD qui résulte principalement de la violation de l'Accord d'Arusha dans toutes ses dispositions phares jusqu'à craindre son enterrement définitif.

Ils se réjouissent d'avoir dégagé une vision commune pour un Burundi, émergent et respecté dans le concert des Nations, assortie des pistes de solution concrètes aux problèmes qui minent le Burundi. Ils lancent un appel pressant à soutenir leur démarche et leur ferme volonté et engagement à réhabiliter l'Accord d'Arusha, fondement d'une Démocratie en vue de bâtir un Etat de droit au Burundi.

Un forum national sur le développement du Burundi (2^{ème} édition) sous le thème « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 »

Quant à la Présidence de la République, elle a organisé la deuxième édition du Forum national sur le développement du Burundi (2^e édition), du 20 au 21 avril 2023 sous le thème « *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060* » où participaient des intellectuels et des partenaires techniques et financiers qui ont salué l'initiative et émis des recommandations. Les participants ont recommandé entre autres, le consensus national et la transparence pour atteindre cette vision, selon le journal IWACU.⁷

Les experts en sciences politiques, en relations internationales, ainsi que les acteurs de la société civile ont recommandé entre autres « *l'émergence de tous les Burundais dans leur diversité ethnique, politique et religieuse* ».

⁷ IWACU, 21 Avril 202, Forum national sur le développement : Des préalables pour atteindre le statut d'un pays émergent et développé, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/forum-national-sur-le-developpement-des-prealables-pour-atteindre-le-statut-dun-pays-emergent-et-developpe> (visité le 30 avril 2023)

Les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé doivent être écoutés et valorisés « *en les écoutant, en les impliquant et en les associant, des politiques publiques peuvent être mises en œuvre facilement* ».

Puis, pour la réussite de cette vision, les participants recommandent d'« *analyser profondément les raisons derrière les crises politiques au Burundi. On doit d'abord assurer la stabilité politique pour penser au développement durable* ».

Manifestement, les deux cadres d'échanges et de débat, gouvernemental et non étatique, quoique différents dans leurs natures et objectifs, ont donné l'opportunité aux experts de formuler des recommandations qui convergent sur la nécessité d'une vision et une cohésion nationale pour la paix, stabilité politique et le développement.



Vue partielle des participants au forum

Les partenaires du Burundi devraient répondre positivement aux appels de soutien leur lancé par les participants au colloque inter burundais pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha et au deuxième forum national sur le développement au Burundi.

Mais cela nécessite au préalable la volonté politique du Gouvernement de faire preuve d'ouverture d'esprit pour le dialogue sur tous les obstacles à la paix et au développement en vue de la recherche des voies de solution durable.

Le contexte électoral 2025-2027 : une opportunité de dialogue

Les défis restent donc nombreux avec la crise non résolue de 2015 qui compromet à la fois la réconciliation nationale avec l'actuel CVR controversée, le temps présent, au regard de multiples violations des droits de l'homme, et le futur en cas de continuité du statu quo dans le prochain processus électoral 2025 - 2027.

Les avancées observées depuis l'alternance de 2020 avec le régime de Evariste Ndayishimiye restent encore timides car « *le Gouvernement n'a pas encore dépassé le stade des beaux discours sans résultats tangibles* »⁸

Cependant, les rebondissements du mois d'avril dans le microcosme du « système CNDD-FDD » augurent sans doute une étape nouvelle du régime Evariste Ndayishimiye pour concrétiser son engagement de respect des droits humains et de lutte contre l'impunité bien qu'il soit encore tôt pour conclure dans ce sens.

⁸ Bulletin de Justice, 30 décembre 2022, **AU-DELA DES BEAUX DISCOURS, PLACE AUX ACTES CONCRETS DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2022/12/Bulletin_Justice_N_53_30_12_2022.pdf (visité le 30 avril 2023)

En effet, un signal fort a été donné avec l'arrestation de l'ancien homme fort Alain Guillaume Bunyoni, le 21 avril 2023, après avoir été démis de ses fonctions de Premier Ministre en septembre 2022.

Symbole emblématique de la répression cruelle des manifestations de 2015 dans l'impunité totale, Bunyoni est aujourd'hui poursuivi pour « *atteinte à la sécurité nationale, atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale et intérêts personnels indus* ». ⁹

Les organisations des droits de l'homme comme Human Rights Watch ¹⁰ et le Collectif des Avocats des parties civiles « *Justice for Burundi* » demandent que des enquêtes judiciaires soient entamées sur des allégations de crimes graves de droit international portés contre lui et qu'il bénéficie d'un procès équitable. ¹¹

Sur le plan de la gouvernance démocratique, le Burundi entre bientôt dans le processus électoral 2025 – 2027 avec une constitution promulguée en juin 2018, en violation de Constitution de 2005, de l'Accord de Paix d'Arusha et des articles portant création de l'EAC, d'après l'arrêt rendu par la cour de justice de l'EAC, le 25 novembre 2021. ¹²



La Présidente de la Tanzanie, Samia Suhulu serrant la main du leader de l'opposition M. Tundu Lissu en exil en Belgique le 16 février 2022

Samia Suhulu Hassan, Présidente de la Tanzanie : un exemple à suivre

En tant que Président en exercice de l'EAC, Evariste Ndayishimiye devait saisir l'opportunité du prochain processus électoral pour dialoguer avec ses partenaires politiques et de la société civile sur les modalités de mise en application du jugement rendu par la cour régionale afin de réhabiliter l'Accord d'Arusha, un préalable nécessaire pour la vision commune des Burundais et la cohésion nationale.

Il devait suivre le bon exemple de son homologue, Samia Suhulu Hassan, Présidente de la Tanzanie, en fonction depuis mars 2021 et qui a marqué une rupture avec la gouvernance antidémocratique de son prédécesseur, feu Président John Magufuli, pour avoir tendu la main à l'opposition et autorisé la réouverture de médias interdits.

En effet, Madame Samia Suhulu a engagé un dialogue avec l'opposition pendant au moins 6 mois pour trouver des solutions à l'impasse politique dans laquelle était le pays. Elle s'est

⁹ IWACU, 24/04/2023, (op.cit.)

¹⁰ Human Rights Watch, 26 avril 2023, **Une chance d'obtenir justice au Burundi**, Lien : <https://www.hrw.org/fr/news/2023/04/26/une-chance-dobtenir-justice-au-burundi> (visite le 28 avril 2023)

¹¹ Collectif des Avocats pour la Défense des Parties civiles, 24 avril 2023, COMMUNIQUE DE PRESSE : Arrestation de Général de Police Alain Guillaume BUNYONI – Pour un retour à l'état de Droit, Lien : <https://jfburundi.org/communiqué-de-presse-arrestation-de-general-de-police-alain-guillaume-bunyoni-pour-un-retour-a-letat-de-droit> (visité le 28 Avril 2023)

¹² EAST AFRICAN COURT OF JUSTICE, (NOVEMBER 25, 2021) THE EAST AFRICAN CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS' FORUM (EACSO) v. 1. THE ATTORNEY GENERAL OF THE REPUBLIC OF BURUNDI 2. COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE 3. THE SECRETARY GENERAL OF THE EAST AFRICAN COMMUNITY Lien : <https://www.eacj.org/wp-content/uploads/2022/01/Appeal-No.-1-of-2020.pdf> (Visité le 30 Avril 2023)

également engagée, ainsi que son gouvernement et son parti à procéder à des réformes qui vont aboutir à des changements constitutionnels dans les jours à venir.¹³

Conclusion

Le Burundi est au défi de promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits humains et la réconciliation nationale.

La crise de 2015 consécutive au troisième mandat illégal de feu Pierre Nkurunziza a empiré la situation en violant l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi signé en 2000, qui était le fruit des négociations entre les principaux protagonistes au conflit meurtrier qui avait occasionné d'énormes dégâts humains et matériels depuis octobre 1993.

Le même Accord d'Arusha avait préconisé des mécanismes de gestion du passé douloureux à travers la Commission Vérité et Réconciliation dont le cadre légal de fonctionnement a été taillé sur mesure pour servir les intérêts du parti au pouvoir CNDD-FDD, en violation de l'esprit et de l'Accord d'Arusha.

Face à la menace persistante de déstabilisation politique et économique résultant des effets de la crise non résolue de 2015, une prise de conscience collective des Burundais dans leur diversité politique, ethnique, religieuse et autre.

C'est la raison pour laquelle les recommandations issues du **COLLOQUE INTER BURUNDAIS POUR LA RÉHABILITATION DE L'ACCORD D'ARUSHA** et **du FORUM NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT** (42^{ÈME} ÉDITION) sur la nécessité d'une vision et une cohésion nationale pour la paix, stabilité politique et le développement sont à saluer et soutenir.

A la veille du processus électoral de 2025-2027, un nouveau pas doit être franchi dans l'application du jugement de la Cour de l'Est qui a statué sur l'illégalité du troisième mandat de feu Président Pierre Nkurunziza de 2015 à 2020, une période de crise au cours de laquelle la constitution de 2018 en vigueur a été promulguée.

Pour ce faire, un dialogue politique inclusif entre parties prenantes comme le Gouvernement, les partis politiques, la société civile, les confessions religieuses, est nécessaire pour fixer les modalités de mise en œuvre de ce jugement dans un processus réaliste et consensuel.

En attendant, Gouvernement devra continuer à traduire en acte le discours régulièrement tenu sur le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité en appliquant les principes de la bonne gouvernance en matière de justice et de gestion de la chose publique tout en collaborant de manière effective avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme.

¹³ RFI, 23/01/2023 **Tanzanie: l'opposant Tundu Lissu annonce son retour après cinq ans d'exil**, Lien : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230123-tanzanie-l-opposant-tundu-lissu-annonce-son-retour-apr%C3%A8s-cinq-ans-d-exil> (visité le 29 avril 2023)